



AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 268* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment résidentiel principal sis sur le lot désigné comme étant le numéro 2 970 558 du cadastre du Québec, situé au 341, rue Notre-Dame.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Saint-Pie sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 19 juin 2025 à 17h30 à la salle du conseil située au 77, rue Saint-Pierre. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- Annick Lafontaine, greffière
- greffe@villemst-pie.ca
- 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, Québec J0H 1W0, 450 772-2488, poste 230

Les personnes intéressées peuvent contacter la greffière pour toute question ou information supplémentaire.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 5 juin 2025

Annick Lafontaine
Greffière